

Pays : Pays-Bas

Commission : Conseil de l'Arctique et la Méditerranée

Problématique : Des espaces maritimes partagés : "Comment concilier l'accès et la sécurité européenne avec la coopération entre l'UE et ses partenaires les plus proches?"

Les Pays-Bas (*Nederland* en néerlandais) sont un pays d'Europe occidentale. Ce pays est constitué de 12 provinces et compte 17 millions d'habitants en 2022. Les Pays-Bas sont une monarchie constitutionnelle à régime parlementaire avec comme Chef d'état Willem Alexander et comme Chef du gouvernement le Ministre-Président Mark Rutte. C'est un état d'Europe du Nord Ouest qui s'étend le long de la mer du Nord, bordé par l'Allemagne à l'Est et par la Belgique au Sud. La langue officielle est le néerlandais. Sa capitale est Amsterdam mais le siège du gouvernement est La Haye. La superficie des Pays-Bas est de 41 528 km².

Créé en 1996, le Conseil de l'Arctique est composé des 8 pays Arctiques qui ont le droit de vote, des peuples autochtones et de 38 observateurs (dont 13 pays non arctiques, 13 organisations gouvernementales et 12 ONG). Le conseil de l'Arctique est le forum intergouvernemental œuvrant à la promotion des aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable dans la région de l'Arctique. L'objectif de celui-ci est la collaboration, la coordination et l'interaction entre les États de l'Arctique, les communautés autochtones de l'Arctique sur des enjeux communs: le développement durable et la protection de l'environnement dans l'Arctique. Les Pays-Bas sont un pays observateur de ce conseil, vu qu'il n'est pas riverain de l'Arctique mais tend toutefois à s'intéresser davantage à l'Arctique. La stratégie des Pays-Bas dans la région arctique a pour principales actions: promotion de la légalité internationale, protection de la nature et de l'environnement, lutte contre le changement climatique, prise en compte des intérêts économiques des Pays-Bas et de l'Union européenne (en particulier dans les secteurs du pétrole, du gaz et de la pêche). La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, l'action de l'Organisation maritime internationale et du Conseil de l'Arctique, leur paraissent suffisantes pour assurer la protection de la région. Il s'agira, dans ce cadre légal et au sein de ces organisations, de définir des normes contraignantes relatives aux activités de navigation, de pêche et d'extraction de gaz et de pétrole. La Haye, ville néerlandaise est opposée à toute activité de pêche et d'extraction dans l'Arctique tant que des normes précises et des mécanismes contraignants n'auront pas été définis pour assurer la préservation de la région. Ayant le statut d'observateur au sein du Conseil de l'Arctique, les Pays-Bas cherchent à peser sur les orientations prises au sein de cette organisation à travers une étroite concertation avec les Britanniques, les Allemands et les Polonais, et a une représentation au sein des groupes de travail scientifiques du Conseil de l'Arctique. S'agissant des perspectives économiques en Arctique, le gouvernement néerlandais entretient un dialogue étroit avec les entreprises néerlandaises dont certaines ont aussi le statut d'observateur au sein du Conseil de l'Arctique.

Les Pays-Bas sont très vulnérables face à l'élévation du niveau de la mer causée par le réchauffement climatique. Effectivement, les Pays-Bas avec environ un tiers de leur territoire sous le niveau de la mer (y compris leur côte et les zones proches des fleuves) sont directement touchés par la montée des eaux et donc des inondations. Or, c'est aussi l'un des plus gros pollueurs par habitant en Europe. L'Arctique fait face au réchauffement climatique: elle se réchauffe six à sept fois plus rapidement que n'importe quel autre territoire du globe. En conséquence, elle fond extrêmement rapidement. Les scientifiques prédisent même une disparition totale de la banquise Arctique en été dès 2030. Les risques climatiques et environnementaux en Arctique ont aussi une répercussion forte et directe sur les économies et les sociétés. Avec l'exemple des Pays-Bas, une augmentation d'un mètre du niveau de la mer submergera une partie du pays et de ses infrastructures industrielles et maritimes. Un déplacement des populations sera alors inévitable et la vie de nombreuses personnes sera en danger. La fonte des glaces fragilise les écosystèmes et menace, à terme, des vies humaines. Il est donc nécessaire de trouver des solutions politiques et juridiques pour préserver le pôle Nord et limiter la hausse des températures.

Les Pays-Bas devaient publier en 2020 leur nouvelle stratégie pour l'Arctique, dans laquelle ils défendent la création d'un forum de coopération pour la sécurité car il y a une augmentation des risques de tension de la région, affectant la politique étrangère hollandaise. Ces différents enjeux sécuritaires en Arctique sont d'ordre économique, environnemental et politico-militaire, et devraient tout autant concerner les pays arctiques que les États extérieurs. La nouvelle stratégie pour l'Arctique, opérationnelle pour les années 2021-2025 propose de renforcer la coopération régionale en matière de sécurité. Les Pays-Bas pourraient coopérer avec la France, le Royaume-Uni et

l'Allemagne, autres puissances ayant développé des intérêts en Arctique et concernées par l'évolution de sa situation sécuritaire. Finalement, une telle proposition montre bien les développements récents de l'intérêt international pour l'Arctique: il n'est plus seulement question d'une réponse commune face au changement climatique, mais aussi face aux risques sécuritaires qu'impliquent les bouleversements récents que connaît la région. La sécurité nationale des Pays-Bas pourrait être affectée par ce qui se passe en Arctique.

En outre, les pays bas ont un fort enjeu économique avec l'Arctique. La fonte des glaces a pour principale répercussion l'ouverture de deux nouveaux passages commerciaux internationaux. Ces nouvelles routes maritimes arctiques plus courtes relient Rotterdam, port néerlandais (8ème port du monde en termes de trafic total, le onzième mondial pour le trafic de conteneurs et le plus grand port européen avec 12,3 millions d'EVP) à d'autres ports majeurs comme celui de Shanghai en Chine ou de San Francisco à l'Est des Etats-Unis. Ces routes maritimes arctiques sont des « raccourcis » de distance pour le commerce international qui permettent de gagner jusqu'à des dizaines de milliers de kilomètres à parcourir tandis que les routes actuelles pour rejoindre la Chine passent d'un côté par le canal de Suez, qui très vulnérable puis le détroit de Malacca (19700 km) et de l'autre le canal de Panama (25400 km). Une des nouvelles routes est le passage du Nord, reliant Rotterdam à Shanghai en longeant les pays Nordiques d'Europe, la Russie et en traversant le détroit de Béring (15100 km). L'autre est le passage du Nord-Est (16900 km) qui longe le Groenland et le Nord du Canada pour atteindre le détroit de Béring et arriver à San Francisco ou à Shanghai.

L'économie des Pays-Bas se développe autour des secteurs suivants: finance, banque et assurance; industrie; énergie et matières premières; agriculture et culture maraîchère; élevage; pêche. Les Pays-Bas sont la sixième puissance économique de la zone euro et le cinquième exportateur de marchandises. Ce pays est le deuxième plus grand exportateur dans le domaine des produits agricoles et maraîchers derrière les Etats-Unis et devant l'Allemagne. Le pays est très ouvert au commerce et par conséquent à la conjoncture économique mondiale. En raison de la situation géographique favorable des Pays-Bas et de ses infrastructures compétitives, beaucoup de marchandises transitent via les Pays-Bas. La "réexportation" des marchandises fait partie intégrante du bilan commercial néerlandais. Ainsi, l'économie des Pays-Bas se base sur un commerce international possible notamment grâce à des routes maritimes passant notamment par Gibraltar, la mer Méditerranée et le canal de Suez à destination de l'Asie.

Concernant l'enjeu des migrations, les Pays-Bas sont en accord avec les politiques européennes de la migration et de l'asile. Elles visent à encadrer l'immigration légale et à lutter contre l'immigration clandestine et accélérer la reconduction des personnes en situation irrégulière. La politique de l'asile s'efforce d'offrir une protection aux ressortissants de pays tiers qui en ont besoin. Cela serait possible grâce à un nouveau mécanisme de surveillance qui pourrait être mis en place pour prévenir les refoulements abusifs aux frontières. Les sauvetages en mer, aujourd'hui considérés comme une forme de facilitation de l'entrée illégale de migrants sur le territoire, seraient décriminalisés. Les délais de traitement des demandes et des droits accordés aux demandeurs d'asile seraient raccourcis pour harmoniser et rationaliser la politique migratoire européenne. Le Pacte sur la migration et l'asile vise à rendre les Etats membres plus solidaires les uns des autres pour éviter la concentration des populations immigrées dans certains d'entre eux.